

Un incendie douteux à la préfecture et à la mairie de Djibouti

Jeudi 30 août 2012 vers midi, un incendie s'est déclaré dans les locaux abritant la préfecture de Djibouti-ville et la mairie du même nom. Le sinistre a partiellement détruit les lieux. Il a surtout détruit un important matériel dont les listes électorales de la capitale et le serveur de l'état civil. Sur les causes de cet incendie, qui a été éteint par les pompiers de la Protection civile, aucune information n'a encore filtré. Il n'en reste pas moins que le sinistre suscite bien des interrogations. Opinion publique et observateurs s'interrogent sur le moment comme sur l'endroit du sinistre. Pourquoi en cet endroit stratégique qui abrite notamment le plus gros fichier électoral du pays, un fichier truffé d'irrégularités, ainsi que l'état civil de la capitale et pourquoi à quelques mois de prétendues élections législatives ? Est-ce pour détruire des listes électorales si décriées et faire disparaître des preuves gênantes ? Est-ce pour simplement claironner que les listes ont été refaites en plus propre alors qu'elles auront été reproduites à l'identique ?

Ce sont là des questions légitimes, d'autant plus légitimes que des précédents douteux existent tels que l'incendie jamais élucidé de la chambre des comptes et de discipline budgétaire qui a étrangement brûlé le 25 novembre 2008 sans que les causes de cet incendie ne soient jamais établies. D'où la conclusion par beaucoup qu'il s'agissait d'un incendie d'origine criminelle destinée à détruire des rapports gênants produits par cette juridiction qui a pointé de nombreuses infractions et malversations criantes.

Alors un incendie criminel de plus à des fins inavouables ? A suivre.

Le démocrate Abib Ali Doualeh de nouveau arrêté et torturé

Un démocrate proche du Mouvement pour le renouveau démocratique et le Développement (MRD), Abib Ali Doualeh, qui habite à Hayabley au faubourg de Balbala en banlieue de la capitale djiboutienne, a été arrêté par des agents du Service de documentation et de sécurité (SDS) le 1er août 2012. Il a été détenu dans les locaux du SDS au Plateau du Serpent dans la capitale où il a été torturé jusqu'à son transfert le 28 août 2012 à la Section de recherche et de documentation (SRD), autre service connu pour la pratique de la torture et qui dépend de la Gendarmerie. C'est lorsque les proches de la victime l'ont recherchée partout sur le territoire national, qu'ils ont pu glaner des informations sur son lieu de supplice et qu'ils ont tenté de se rendre en nombre aux locaux du SDS que le démocrate Abib Ali Doualeh a été transféré en catimini à la SRD d'où il a été jeté à la prison centrale de Gabode le 30 août 2012. Les proches qui ont pu lui rendre visite sont choqués par l'état physique et moral dans lequel la torture l'a plongé.

Il est physiquement et psychologiquement atteint par la torture qu'il a subie durant près d'un mois. Avec pour seul crime, ses convictions démocratiques.
Ce démocrate a déjà été arrêté, torturé et incarcéré à Gabode en juin 2012.

Le journaliste Houssein Ahmed Farah toujours détenu à la prison de Gabode

Notre confrère Houssein Ahmerd Farah, correspondant de La Voix de Djibouti, est toujours détenu à la sinistre prison centrale de Gabode dans la capitale djiboutienne. Arrêté le 8 août 2012 et transféré à Gabode le 11 août 2012, il y est détenu depuis lors dans des conditions difficiles. Il croupit dans une cellule insalubre et surchargée de 70 détenus, il a rarement droit aux visites de ses proches et il est constamment harcelé par certains gardiens de prison qui le fouillent au corps. Quel crime a-t-il commis pour mériter pareil traitement ? Aucun. L'argumentaire du régime à son encontre est de dire que notre confrère n'a pas signé un certain nombre de fois le registre du contrôle judiciaire relatif à la liberté provisoire dont il a bénéficié le 23 juin 2011 après plus de quatre mois de détention pour ce que la dictature a appelé «participation à un mouvement insurrectionnel», dossier à ce jour vide, mais aussi qu'il appartient au parti d'opposition MRD qui a été arbitrairement dissout le 9 juillet 2008, parti qui résiste à bon droit et auquel la justice aux ordres de la dictature refuse obstinément de rendre justice. En réalité, notre confrère gêne le pouvoir par son refus d'abdiquer ses droits démocratiques dont celui d'informer et de défendre les droits humains.

La demande de mise en liberté provisoire introduite par notre confrère par l'intermédiaire de son avocat, Maître Mohamed Ali Foulieh, a été rejetée par la juge d'instruction Lamisse Mohamed Saïd. Voici en quels termes la magistrate a motivé son refus de mise en liberté provisoire : *«La détention provisoire est l'unique moyen de mettre fin au trouble exceptionnel et persistant à l'ordre public qu'a provoqué l'infraction en raison de sa gravité et de l'importance du préjudice qu'elle a causé. Les faits reprochés à l'inculpé sont graves et la détention est nécessaire pour préserver l'ordre public causé par l'infraction»*. Quelques questions de bon sens viennent à l'esprit de quiconque lit ces attendus et suit un tant soit peu le cas de Houssein Ahmed Farah. D'abord, comment se fait-il que le dossier de ce journaliste accusé en des termes si forts soit si vide depuis février 2011? Pourquoi, s'il est aussi dangereux que l'affirme le régime, sa mise en liberté provisoire du 23 juin 2011 n'a-t-elle pas plongé le pays dans des troubles exceptionnels et persistants pour reprendre les termes de la juge Lamisse Mohamed Saïd ? Ensuite, du 23 juin 2011 au 8 août 2012, il s'est écoulé plus d'un an sans qu'aucun trouble à l'ordre public, même minime, ne soit reproché à Houssein Ahmed Farah. Que s'est-il donc soudain passé pour que notre confrère soit arrêté, incarcéré et mal traité en prison ? On le devine aisément, la vérité dans cette affaire réside ailleurs que dans les attendus de la juge d'instruction. C'est une affaire politiquement motivée, a politically motivated case comme disent les anglophones, et qui vise à réduire au silence un journaliste courageux, un défenseur déterminé des droits humains et un démocrate responsable. En refusant de se soumettre à la loi du silence imposé par le régime, Houssein Ahmed Farah gêne. Pour le pouvoir, il montre le mauvais exemple, celui de dire Non au silence, et doit payer cela cher. Comme le payent cher d'autres démocrates et journalistes tels que Farah Abadid Hildid qui sont constamment persécutés.

Inutile de dire que nous craignons fort pour la vie de notre correspondant. Nous craignons notamment que ses dures conditions de détention ne dégradent son état de santé déjà fragile : il est diabétique. C'est d'ailleurs, nous semble-t-il, ce qui est recherché par le régime : le mettre à mort par cette dure détention, comme il l'a fait contre l'opposant Mahdi Ahmed Abdillahi en avril 2009, comme il l'a fait contre le regretté président de la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH), Jean-Paul Noël Abdi, dont la santé a pâti des persécutions constantes qu'il a subies de la part du régime.

La libération de notre confrère Houssein Ahmed Farah est réclamée par de nombreuses organisations internationales et par des pays démocratiques. Mais le régime fait encore la sourde oreille.

Jusqu'à quand ?

Le directeur de publication du journal gouvernemental La Nation suspendu

Après le chef du service information de la Radio-Télévision de Djibouti (RTD), Abdillahi Hadi Meraneh, qui a été suspendu de ses fonctions le 22 août 2012 suite à la reprise par la RTD d'un commentaire critique émis par un média international sur le bilan en droits humains d'un dirigeant de la région, c'est au tour du directeur de publication du très gouvernemental journal La Nation, Khaled Abdallah Awad Haïdar, de se voir écarté. Haïdar, qui est l'un des journalistes les plus anciens du pays, a été suspendu suite à une coquille qui s'est glissée dans le journal. Lors de la publication d'un message de félicitations du dictateur Guelleh à son homologue Ali Bongo Odimba du Gabon, le journal s'est trompé et a pris le fils pour son père et défunt prédécesseur Omar Bongo Odimba. En d'autres termes, le prénom Omar a été publié à la place de celui d'Ali. Une broutille qui aurait juste pu faire l'objet d'un erratum, a coûté son poste à Khaled Haïdar.

La brigade de la gendarmerie à Cheik Moussa fermée au profit de la SRD

Selon des informations concordantes recueillies par La Voix de Djibouti, la brigade de la gendarmerie à Balbala Cheik Moussa a été fermée pour que ses effectifs aillent renforcer la sinistre Section de recherche et de documentation (SRD) réputée pour sa pratique de la torture. Est-ce le signe d'une prochaine vague d'arrestations et de tortures à Djibouti ? A suivre.

Dikhil : le directeur du collège d'enseignement fondamental suspendu de ses fonctions

Le directeur du collège d'enseignement fondamental de Dikhil-ville dans le sud-ouest de notre pays, Abdoukader Doualeh Sougueh, a été suspendu de ses fonctions. Ce professeur de mathématiques et chef d'établissement compétent se voit accusé de proximité avec la Voix de Djibouti. Aux yeux du ministre de l'Éducation nationale, Moussa Ahmed Hassan, et son maître Ismaël Omar Guelleh, ce cadre serait l'une de nos sources d'information. Or, cela est totalement faux. Cette accusation fallacieuse est juste un prétexte pour priver les enfants de Dikhil d'un bon chef établissement et de punir ainsi la ville de ses protestations anti-dictatoriales.

Des Dikhilois arrêtés pour refus de prier sur un lieu fixé par le régime

Les habitants de Dikhil-ville ont refusé de faire la prière de l'Aïd-el-Fitr à l'endroit fixé par le régime. Ils ont avancé qu'il n'appartient pas au pouvoir de leur dire comment et où il faut prier. La répression ne s'est pas faite attendre puisque plusieurs de ces habitants ont été arrêtés et incarcérés.

Tension du ventre entre le ministre de la Défense et ses généraux

La tension est vive entre, d'une part, les ventres des généraux Fathi Ahmed Houssein et Zakaria Cheik Ibrahim et, de l'autre, celui du ministre de la Défense, Abdoukader Kamil Mohamed. Ce, suite à l'octroi par le ministre à un dénommé Fozi du marché d'alimentation du contingent militaire envoyé à Baladweyneh en Somalie. Les généraux n'apprécient pas que ce marché leur échappe au profit du ministre. Celui-ci, longtemps directeur de l'Office national des Eaux de Djibouti, puis ministre de l'Agriculture et de l'Eau, sait se remplir les poches comme ses généraux. Des bagarres de ventres en perspective donc.

Ali Yacoub, un ministre très décrié

Le ministre de la Santé publique, le jeune Ali Yacoub Mahamoud, est très critiqué à la fois pour sa gestion de la Santé publique et ses ingérences dans les autres départements ministériels, notamment à Ali-Sabieh. Dans son ministère, l'homme place ses proches aux postes de responsabilité, même s'ils n'ont pas la compétence requise. Il leur distribue aussi des marchés juteux. Autre inconduite, il pratique une mise en scène ridicule en faisant filmer, lors de ses tournées dans les centres de santé, les mêmes médicaments. En effet, il déplace ces médicaments avec lui pour faire croire qu'il veille bien à l'approvisionnement de la Santé publique en produits pharmaceutiques. Il intervient aussi auprès d'autres ministres en faveur de ses protégés. Le cas est cité d'un instituteur fainéant propulsé directeur d'une école d'application (ou école annexe) en remplacement du titulaire du poste qui est un homme d'expérience et de compétence. Le directeur écarté était dans le métier lorsque son successeur est entré à l'école comme élève !

Ali Yacoub fait de même à Ali-Sabieh où il pousse aux postes de responsabilité les membres de sa famille.

Ces détenus politiques qui croupissent toujours en prison à Djibouti

Si cinq des détenus politiques (Hassan Amine Ahmed, Ismaël Hassan Aden dit Madheedh, Ismaël Abdillahi Doualeh dit Sitiin, Abdi Osman dit Indabaar et Idriss Mohamed Hamadou) qui croupissaient à la sinistre prison centrale de Gabode depuis août 2011 ont été libérés, si le juge Mohamed Souleiman Cheik Moussa, incarcéré en 2012, a

été mis en liberté provisoire, si lors de la fête nationale du 27 juin 2012 a été libéré Mohamed Ahmed Abdillahi, opposant interpellé en mars 2009 à Djibouti-ville, torturé et condamné à 5 ans de prison en juin 2010, le régime n'en détient pas moins encore des prisonniers politiques. Ces personnes qui croupissent toujours à la sinistre prison de Gabode pour des raisons politiques, sont:

-Mohamed Hassan Robleh, militant du parti d'opposition MRD (Mouvement pour le renouveau démocratique et le Développement), interpellé le 25 février 2011 à Djibouti-ville et torturé;

-Mohamed Ahmed dit Jabha du mouvement armé d'opposition FRUD (Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie), interpellé en mai 2010 au nord du pays et torturé ;

-Hamoud Elmi Ahmed dit Gedaleh, militant du parti d'opposition UDJ (Union pour la démocratie et la Justice), interpellé en février 2011 et torturé;

-Adan Mahamoud Awaleh, interpellé le 25 février 2011 à Djibouti-ville et torturé.